

Livret

Habiter sur le territoire EABL quand l'âge avance.

Table des matières

Les professionnels que vous pouvez contacter :	2
Département	2
Caisses de retraite	2
CRT Sud Est Allier.....	2
ADIL	3
L'ADIL se caractérise par trois principes essentiels.....	3
Une mission au service du public et des acteurs locaux de l'habitat	3
Les permanences.....	4
Le maintien à domicile.	4
Les aides	4
Téléalarme.....	4
Portage de repas	5
Aménagement du logement.....	5
Aides caisse de retraite	6
Allocation personnalisée d'autonomie	6
SIAD	Erreur ! Signet non défini.
Aide sociale départementale si faibles ressources	6
Aide aux aidants	6
Les autres formes d'habitats.	7
L'habitat inclusif	7
Les EHPAD.....	7
Accueil familial.....	8
Focus sur Viatrajectoire :	9
Aides à l'hébergement	9
Les sites internet utiles.....	9

Les professionnels que vous pouvez contacter :

Département

La Maison Départementale de l'autonomie est composée d'une équipe pluridisciplinaire qui accompagne les personnes âgées ou en situation de handicap dans leurs démarches et formule avec elles des propositions adaptées à leurs besoins de compensation de leur perte d'autonomie. Guichet unique, la MDA accueille, informe et conseille. Elle suit l'instruction des demandes d'aides et de prestations déposées dans le cadre du formulaire de demande à la MDPH et du formulaire de demande d'aides à l'autonomie à domicile. La MDA délivre également l'agrément pour les accueillants familiaux.

Adresse:

Maison Départementale de l'autonomie (antenne de Moulins)
Château de Bellevue
Rue Aristide Briand
04 70 34 15 70 (standard)

Caisses de retraite

Les caisses de retraite développent une politique d'action sociale destinée à prévenir le risque de perte d'autonomie des personnes âgées.

Elles proposent :

des actions de prévention : informations et des conseils pour bien vivre sa retraite, programmes d'actions collectives de prévention pour bien vieillir.

des aides pour faire face aux difficultés dans la vie quotidienne si vous avez besoin d'aide à domicile, si vous ne vous sentez pas en sécurité chez vous (installation de la télé-assistance, aménagement du logement...) ;

des aides pour changer de lieu de vie ou améliorer son domicile : vous déménagez, vous allez vivre dans un lieu adapté à votre perte d'autonomie, vous souhaitez aménager votre logement...

Vous trouverez toutes les informations sur les aides possibles et sur les critères d'éligibilité sur les sites internet de la caisse de retraite dont vous dépendez.

Source : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie/a-qui-s-adresser/les-caisses-de-retraite>

CRT Sud Est Allier

C'est un dispositif financé par l'ARS avec pour mission de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans.

Il intervient selon 2 modalités :

- Volet 1 :

- A destination du public des plus de 60 ans et leurs aidants : favoriser l'accès aux soins et à la prévention, lutter contre l'isolement...
- A destination des professionnels : contribuer à l'amélioration des pratiques professionnelles et au partage des bonnes pratiques (mutualisation de formations, mise en place de journées thématiques à destination des professionnels...)
- Volet 2 :
 - à destination des personnes en perte d'autonomie (Gir 1 à 4), manifestant leur souhait de rester à domicile le plus longtemps possible, étant en situation de fragilité, présentant un besoin d'accompagnement renforcé et des besoins en termes de sécurisation de leur environnement.
Cet accompagnement renforcé à domicile se met en place **en complémentarité et en co-responsabilité avec les acteurs du territoire déjà présents.**

Le CRT ne se substitue pas à l'existant au domicile des bénéficiaires. Il vient le renforcer en luttant contre l'isolement du bénéficiaire et/ou de son entourage, en accompagnant les professionnels face aux situations complexes et en renforçant l'accompagnement des situations à risques...

- Pour tous renseignements, e-mail crt@ehpadsgp.fr / téléphone 04 43 90 01 91. Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 16h. Plateforme Viatrajectoire
- page Facebook: CRT Sud Est Allier.

ADIL

L'ADIL se caractérise par trois principes essentiels

La gratuité : Toutes les informations données par les juristes sont totalement gratuites, à l'exclusion de toutes adhésions, cotisations, ou honoraires, ce qui différencie l'ADIL des professionnels ou des associations de défense.

L'objectivité : L'ADIL informe sur les droits et obligations de chaque consultant, sans jamais prendre partie, quel que soit le statut de son interlocuteur (locataire, propriétaire...)

La neutralité : La diversité de ses membres garantit l'indépendance de l'ADIL, qui n'exerce directement ou indirectement aucune fonction commerciale.

Une mission au service du public et des acteurs locaux de l'habitat

Le conseil au public :

La vocation comme l'originalité de l'ADIL, consiste à offrir au public en un seul lieu, une information complète, objective et personnalisée sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales relative au logement :

Le droit de la location, avec les baux, les loyers, les congés, les charges et réparations locatives

Le financement de l'accèsion à la propriété, avec l'établissement de plans et de diagnostics financiers adaptés à la situation personnelle de l'usager.

Les aspects juridiques de l'accèsion, avec l'étude des contrats de construction, des contrats de vente, des avants contrats...

L'amélioration de l'habitat, avec les possibilités d'aides pour les bailleurs, les locataires et les propriétaires occupants.

La fiscalité immobilière, avec les avantages liés à l'investissement locatif, les réductions d'impôt, les impôts locaux, la TVA...

Le droit de la copropriété

Les règles d'urbanisme

Les relations de voisinage

Les relations avec les professionnels de l'immobilier, avec la réglementation, les missions, les honoraires...

Les assurances liées à la construction et au logement

Les aides au logement (AL et APL)

La réglementation HLM avec les conditions d'attribution des logements, les sites, les organismes, les relations bailleur/locataire...

MOULINS – 27 Rue de Villars – Tél. : 04.70.20.44.10 – Fax : 04.70.20.39.60

Lundi au jeudi : 9H à 12H et 13H30 à 17H

Vendredi : 13H30 à 16H30

Les permanences

DOMPIERRE-SUR-BESBRE – 2ème et 4ème mardi – 9H30 à 11H30 – Maison France Service – Espace Boudeville – Tél.: 04.70.48.21.10

VARENNES-SUR-ALLIER – 1er et 3ème lundi – 14H à 17H – Maison France Service – 18 rue de Vouroux – Tél. : 04.70.20.40.92

LE DONJON – 4ème jeudi – 9H à 12 H et de 13 H 15 à 16 H 30 – Tél. : 04.70.34.70.34

Le maintien à domicile.

Les aides

Téléalarme

La téléassistance à domicile permet de sécuriser les personnes âgées qui vivent chez elles. En cas de problème (chute, malaise...), une intervention rapide peut être organisée grâce à un système d'alerte connecté. Il existe différents dispositifs de téléassistance.

Portage de repas

Recevoir des repas tout prêts chez soi permet de continuer à manger des repas complets et équilibrés sans avoir à faire les courses ou la cuisine.

Plusieurs types d'organismes sont susceptibles de proposer un service de portage de repas à domicile :

- certaines communes,
- [des services d'aide et d'accompagnement à domicile](#),
- des organismes de service à la personne associatifs ou privés commerciaux.

Aménagement du logement

- **Service "Merci julie"**

"Le service **Merci Julie** a développé depuis 2022, le dispositif **Ergothèque 03** sur le département de l'Allier, pour les personnes âgées de plus de 60 ans, en valorisant la collaboration avec l'écosystème local.

Celui-ci consiste à déployer des diagnostics ergothérapeutiques à domicile afin d'identifier les besoins, les capacités, les envies, les difficultés de la personne ainsi que les contraintes de son environnement, qu'il soit architectural, matériel, économique, familial ou bien social.

La plus-value de notre action consiste à accompagner les bénéficiaires de A à Z dans la mise en place des aides techniques, avec la **mise à disposition d'un certain nombre d'entre elles en prêt, sans reste à charge pour le bénéficiaire**. Des suivis sont effectués régulièrement à l'issue de la mise en place des aides techniques. "

Adaptation du logement

Aides à l'adaptation et au maintien dans le logement des seniors

Pour qui ? les propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah : respect d'un plafond de ressources

Ma Prime Adapt peut financer de 50 à 70 % des travaux en fonction des ressources

Et si vous êtes locataire ? vous serez éligibles dans les mêmes conditions qu'un propriétaire occupant ; par contre l'accord du bailleur peut s'avérer nécessaire

Pour quels types de travaux ? installation d'une douche adaptée (bac extra plat / fauteuil et barre de relevage) montes escaliers, volets roulants électriques

Pour une dépense au minimum de 1 000 euros HT et des travaux réalisés par une entreprise (fourniture et pose)

Témoignage ou exemple du montant d'aide accordé sur un dossier avec le type de travaux financé et son montant : voir avec service habitat CD (Je m'en occupe début septembre)

Votre interlocuteur : contactez un conseiller France Rénov' au 04.70.34.41.84

Pensez à solliciter votre caisse de retraite qui peut vous apporter un complément d'aide.

Vous pourriez également, sous certaines conditions, bénéficier d'un crédit d'impôt, renseignez-vous auprès d'un conseiller de l'Adil03 au 04.70.20.44.10

-Proposer l'accompagnement par un aidant numérique s'il existe sur le territoire pour les démarches en ligne-

Aides caisse de retraite

Rapprochez-vous :

- de votre caisse de retraite dès que vous ressentez le besoin d'avoir de l'aide à domicile ou d'aides matérielles pour un maintien à domicile plus serein
- du service social hospitalier, en cas d'hospitalisation, votre caisse de retraite peut sous certaines conditions vous aider à préparer votre retour

Allocation personnalisée d'autonomie

Rapprochez-vous de la Maison Départementale de l'Autonomie (château de Bellevue à Yzeure) pour un obtenir un dossier de demande :

A la suite un.e professionnel.le viendra pour une visite à domicile et évaluera votre autonomie dans les gestes du quotidien afin d'établir un plan personnalisé.

Aide sociale départementale

En cas de faible ressources, vous pouvez solliciter vous ou votre établissement d'accueil, le conseil départemental pour une prise en charge partielle de l'aide à domicile ou d'hébergement. Attention les critères et plafonds sont différents.

Pour ces demandes le formulaire est disponible à cette adresse :

https://www.allier.fr/cms_viewFile.php?idtf=37269&path=CERFAA-DAA.pdf

Service de Soins Infirmiers A Domicile

Sur prescription médicale, le SSIAD peut intervenir à domicile, n'hésitez pas à en parler à votre médecin.

Ils interviennent à domicile pour dispenser des soins aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Ils contribuent à accompagner les personnes à leur domicile. Leurs interventions sont prises en charge par l'Assurance maladie.

Aide aux aidants

De nombreux dispositifs sont présents sur le territoire pour soutenir les aidants. Mais c'est quoi un aidant au fait? Un aidant c'est une personne qui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne d'une personne en perte d'autonomie, du fait de l'âge, de la maladie ou

d'un handicap. Vous trouverez sur votre territoire : accueil de jour, café des aidants, association de malades type France Alzheimer...

Les autres formes d'habitats.

L'habitat inclusif

Définition: (def CNSA) L'habitat inclusif constitue une forme « d'habiter » complémentaire au domicile (logement ordinaire) et à l'accueil en établissement (hébergement). Il s'agit de de logements dans lesquels les habitants vivent seuls ou en couple ou en colocation, souhaitent partager des temps de vie ensemble. Les diverses solutions d'habitat inclusif se caractérisent ainsi par des espaces de vie individuelle et par des espaces de vie partagée, dans un environnement adapté, sécurisé et propice au lien social. Il est destiné aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. Ce mode d'habitat regroupé est assorti d'un projet de vie sociale et partagée.

Ces types d'habitats tendent à se développer car ils correspondent aux souhaits des personnes de pouvoir rester le plus longtemps possible à domicile. Ils permettent de sécuriser le lieu de vie et de maintenir du lien social.

Différentes appellations, colocation senior, résidence autonomie, résidences service, MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie)

L'habitat inclusif est un endroit où les habitants veulent s'engager dynamiquement dans le partage et l'échange avec les autres locataires. Il est destiné aux personnes en situation de handicap ou personnes âgées de plus de 65 ans. L'habitat inclusif propose une salle de convivialité ouvert aux habitants. Les personnes sont autonomes dans leurs logements et font appel à des services extérieurs pour l'aide à domicile, le portage de repas, la télésurveillance...

Localisation EABL

RESIDENCE JEANNE SAULNIER à VARENNES-SUR-ALLIER : 16 appartements de 50m2 non meublé. 4 studios pour des étudiants et une salle de convivialité ouvert 24h/24. La résidence propose des animations avec une équipe dédiée à ça. Contact : Mairie de Varennes-sur-Allier. 04-70-47-72-00. residencejeannesaulnier@varennes-sur-allier.fr

LE CLOS DES HIRONDELLES : 4 logements en habitat inclusif sur la commune de Saint Voir . Avec une animatrice qui vient une fois par semaine proposer des animations. Contact : Mairie de Saint voir 09-60-05-83-39 mairie@saint-voir.fr

Les EHPAD

Définition: Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes sont des maisons de retraite médicalisées qui proposent un accueil en chambre (simple ou double). Ils s'adressent à

des personnes de plus de 60 ans qui nécessitent une aide plus ou moins importante d'un tiers dans les actes de la vie quotidienne pour des raisons physiques et/ou mentales. Certains de ces établissements peuvent proposer des services spécifiques pour les personnes présentant des troubles cognitifs: des accueils de jour, des unités de vie protégées...

Via trajectoire: Le Département de l'Allier et l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ont choisi le site ViaTrajectoire pour la gestion des dossiers d'admission en maison de retraite. C'est un service public gratuit, confidentiel et sécurisé. Concrètement, vous ou votre entourage pouvez créer et compléter votre dossier et choisir les établissements sur lesquels vous souhaitez faire des demandes d'admission directement en ligne sur www.viatrajectoire.fr

Attention il faut bien utiliser le site officiel.

Localisation EHPAD EABL

4 EHPAD sont implantés sur le territoire Entr'Allier Besbre et Loire :

EHPAD Les cordeliers 4 Impasse Pierre Bérégovoy 03130 LE DONJON 04.70.99.77.00 www.ehpad-lescordeliers.com	72 places d'hébergement classique 12 places en unité protégée Alzheimer 1 place d'hébergement temporaire	Établissement public habilité à l'aide sociale
EHPAD de Gayette 50 rue de Gayette 03150 Varennes sur Allier 04 70 47 75 00 www.ehpad-gayette.fr	155 places d'hébergement classique 12 places en unité protégée Alzheimer 3 places d'hébergement temporaire	Établissement public habilité à l'aide sociale
EHPAD Roger Besson Rue Roger Besson 03150 SAINT GERAND LE PUY 04 70 99 80 35 www.ehpad-ssiad-saintgerandlepuy.fr	96 places d'hébergement classique 14 places en unité protégée	Établissement public habilité à l'aide sociale
EHPAD Les Vignes / La Vie Là 5 rue des cinq Noyers 03290 DOMPIERRE-SUR-BESBRE 04.70.48.15.00 www.asso-sagess.fr	80 places d'hébergement classique 2 places d'hébergement temporaire 2 places d'hébergement de nuit 6 places d'accueil de jour	Établissement privé à but non lucratif habilité à l'aide sociale

Accueil familial

Ce choix offre la possibilité de bénéficier d'un cadre de vie familial sécurisant intégrant l'hébergement, l'entretien et l'accompagnement dans la vie quotidienne. Les personnes peuvent être accueillies de manière permanente, temporaire ou séquentielle. Les professionnels agréés par le Département accueillent à leur domicile des personnes âgées et/ ou handicapées, moyennant une rémunération définie dans le cadre d'un contrat.

Le Département assure le suivi de l'agrément et la formation des accueillants. Le Service d'Accueil Familial 03 (SAF03) accompagne la mise en œuvre d'un projet personnalisé par des rencontres régulières.

Service d'Accueil Familial (SAF03), coordinateur départemental 14 rue de Bardou 03000 Moulins - 04 70 43 08 38

Le SAF 03 est un service gratuit mis à disposition des usagers et des professionnels par le département de l'Allier. Les équipes du SAF 03 travaillent en étroite collaboration avec les équipes du Conseil Départemental.

Le SAF 03 vous propose une expertise au service de l'accueil familial et de ses usagers dans votre département. **Nos équipes sont à vos côtés en amont, pendant et à la sortie de l'accueil familial.**

Le SAF 03 vous écoute et vous conseille pour la professionnalisation des accueillants familiaux. **Une astreinte pour les urgences est disponible 24 heures/24, 7 jours/7.**

LE SAF 03 c'est une équipe de 15 professionnels à votre service : travailleuses sociales, psychologues, secrétaire et cheffes de service. Implantées dans votre département depuis 2005 ; nos équipes connaissent les partenaires sociaux, médicaux, administratifs du département et mettent toutes leurs compétences à votre disposition.

Focus sur Viatrajectoire :

Pour toute demande de logement collectif, il faut utiliser le site via trajectoire. Vous avez une partie à remplir et une partie sera remplie par votre médecin traitant.

<https://usager.viatrajectoire.fr/>

Aides à l'hébergement (APL, Aide sociale)

Des aides financières peuvent être attribuées sous certaines conditions. Vous pouvez vous rapprocher des services du départements ou des maisons France Services afin d'avoir des renseignements.

Les sites internet utiles :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>

<https://www.allier.fr/>

<https://www.allier.fr/1151-les-aides.htm?searchStringAide=&categorie=22&searchSubmit=&idtf=1151>

<https://www.carsat-auvergne.fr/home.html>

<https://auvergne.msa.fr/lfp/accueil>

<https://www.allier.fr/1315-maisons-france-services.htm>